

COMPTE-RENDU

1) Commissions communales :

- Commission d'appel d'Offres :

Titulaires

- Philippe BOSCHER
- Gérard BEUVE,
- Corentin POILVET

Suppléants :

- David GAUBERT
- Eric MINIER,
- Benoit ROUAULT

- Commission Bâtiments, Travaux,
(rappel)

Philippe BOSCHER
Gérard BEUVE
David GAUBERT
Eric MINIER
Corentin POILVET
Benoît ROUAULT

- Commission Numérique (rappel)

Gérard BEUVE
Linda BRIAND
Jérôme LEYRIT
Eric MINIER
Murielle NICOLAS

- Commission Urbanisme

Philippe BOSCHER
Gérard BEUVE
David GAUBERT
Benoît ROUAULT
Corentin POILVET
Chrystèle LEFORT

- Commission Fleurissement,
espaces verts

Christine BRETON
Philippe BOSCHER
Murielle NICOLAS
Isabelle GICQUEL
Fabienne PERRO

- Commission Affaires scolaires et
périscolaires

Christine BRETON
Linda BRIAND
Stéphanie KERAUFFRET
Isabelle GICQUEL
David GAUBERT

- Commission Animation, vie
associative

Gérard BEUVE
Jérôme LEYRIT
David GAUBERT
Eric MINIER
Corentin POILVET
Fabienne PERRO

- Commission cyber-
bibliothèque

Linda BRIAND
Christine BRETON
Murielle NICOLAS
Isabelle GICQUEL
Stéphanie KERAUFFRET
Chrystèle LEFORT

- Commission Conseil
Municipal d'Enfants

Linda BRIAND
Gérard BEUVE
Stéphanie KERAUFFRET

- Commission finances

Philippe BOSCHER
Gérard BEUVE
Christine BRETON
David GAUBERT
Corentin POILVET
Benoît ROUAULT
Chrystèle LEFORT

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL du 25 JUIN 2020

- Commission de contrôle de la liste électorale
La commission de contrôle est constituée d'un délégué du Préfet, d'un délégué du Tribunal et d'un conseiller municipal. Madame Isabelle GICQUEL est désignée pour siéger au sein de cette commission.

- Commission communale des impôts directs (CCID)
Le Conseil municipal a procédé à la nomination de 24 contribuables qui seront proposés à la direction régionale des Finances Publiques. Cette dernière procédera à la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi ces 24 contribuables.

2) Association Foncière de remembrement

Le Conseil Municipal a reconduit les quatre propriétaires suivants au bureau de l'Association Foncière :

Monsieur	Philippe BOCHER
Madame	HERVE Marie-Claire
Monsieur	ROUAULT Mickaël
Monsieur	RUFFET Marc

La Chambre d'agriculture, qui désigne 4 autres propriétaires va être contactée

3) Représentations :

- Syndicat Départemental de l'Energie - le conseil municipal a désigné :
 - Philippe BOSCHER, Représentant titulaire,
 - Gérard BEUVE, Représentant suppléant.
du Syndicat Départemental de l'Energie, collège de Saint-Brieuc.

- Organisme de gestion de l'Ecole (OGEC)- le conseil municipal a désigné :
 - David GAUBERT,
 - Isabelle GICQUELen qualité de représentants du conseil Municipal au sein de l'OGEC de l'Ecole Saint-Joseph

- Comité de Gestion- le conseil municipal a désigné :
 - Gérard BEUVE,
 - Jérôme LEYRIT,
 - Corentin POILVET
 - Eric MINIER.

en qualité de représentants du Conseil Municipal, à l'Association Comité de gestion association qui réunit des représentants de toutes les associations communales ainsi que des membres du Conseil Municipal.

4) Evènements familiaux

Le conseil Municipal a fixé les démarches à effectuer par la Commune à l'occasion d'évènements familiaux célébrés à Landéhen ou touchant la famille des élus et du personnel communal (mariage, noces d'or, décès , obsèques civils ...).

5) **Fourniture d'énergie sur les bâtiments communaux** : énergie verte

Le marché pour l'électricité des bâtiments communaux en tarif bleu : Garderie, Maison du Temps Libre, Mairie, ateliers, parties communes de la résidence des Camélias, Manoir des Salles, vient d'être attribué à EDF pour un début de livraison au 01/09/2020. Le Conseil Municipal a décidé de souscrire, à une part d'électricité verte par le biais d'achat de certificats d'origine.

6) **Fourrière animale**

Le Code Rural fixe les obligations des maires relatives à la mise en place ou au suivi d'un service de fourrière animale pour les chiens et chats errants, ou blessés sur la voie publique. Le conseil municipal a reconduit le contrat avec la SACPA pour un montant de 2007.60 TTC (1.384 €/hab).

7) **Affaires communautaires**

- Economie : aides petites entreprises

La crise sanitaire liée au Covid 19 provoque des impacts majeurs sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. L'Etat, la Région. Lamballe Terre & Mer comme ses partenaires les communes, ont actionné, depuis la mi-mars 2020, différents dispositifs d'accompagnement ou d'aide tant à destination des habitants, des associations que du monde économique.

Pour faire face aux incidences de la pandémie sur le territoire, Lamballe Terre et Mer a proposé de créer un fond local de soutien COVID19. Le Conseil Municipal a décidé d'abonder ce fonds, dont la gestion est confiée à Lamballe Terre & Mer, à raison de 6 € / habitant, soit un montant total de 8706 €. Cette somme sera défalquée de l'attribution de compensation versée par Lamballe terre et Mer à la commune

- Saison estivale - Animations culturelles

En raison de l'impossibilité de maintenir des festivités de grande envergure sur le Territoire, Lamballe Terre et Mer a proposé aux communes, des animations avec les compagnies locales en juillet et août. Le conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite, actuellement, à la proposition, en raison :

- du protocole sanitaire à mettre en place, soumis à autorisation du Préfet, et qui implique la présence de nombreux encadrants
- de la responsabilité morale de la collectivité, à organiser une manifestation dans les circonstances actuelles, alors que l'épidémie liée au Covid 19 n'est pas terminée.

Le conseil municipal reporte son action pour soutenir les compagnies locales de l'animation à une date ultérieure, lorsque les circonstances le permettront.

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL du 25 JUIN 2020

8) Subventions associations

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire globalement les subventions 2019 aux associations pour 2020 ; La commission animation, vie associative fera un point en cours d'année sur les caractéristiques des associations : nombre de licenciés, frais engagés...

Les subventions votées constituent un complément aux aides indirectes (mise à disposition et amélioration des équipements communaux...) et doivent être considérées comme un soutien, une reconnaissance aux associations.

Il est à noter que certaines associations ne demandent pas leur subvention pour des raisons qui leur sont personnelles.

Les subventions votées sont les suivantes :

Associations Locales	2020
Club des aînés	130
Amicale des boulistes	130
OGEC	130
Anciens Combattants	130
Amicale des Chasseurs	130
Familles Rurales	470
Tennis	580
Basket	1260
Comité des Fêtes	235
LEC (Landéhen Endurance Club)	130
VTT LAND	130
JSL	1480
Doux Dingues	130
TOTAL	5065
Associations extérieures	
ADMR	25
Prévention routière	25
TOTAL	50
CCAS	1500

Une subvention de 25 € par apprenti est également votée en faveur des Centres de Formation.

9) Acquisition d'un casier de rangement de bouteilles de gaz

Le rangement de bouteilles de gaz ne peut pas être effectué dans les locaux associatifs situés au sous-sol de la salle des fêtes, salle classée ERP, type L, 3^{ème} catégorie. Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition d'un casier de rangement de bouteilles de gaz extérieur pour un montant de 485 € HT.

Affiché le 26 juin 2020